



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le lundi 8 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges, située au numéro 100, rue des loisirs, 2^e étage à Saint-Polycarpe, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure.

DEMANDE 2025-06

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 2025-06 : Lot 3 765 035 (15-17, rue Sainte-Catherine), visant à permettre l'agrandissement du bâtiment existant dont la marge de recul arrière sera à une distance de 3,77 m au lieu de 7,6 m comme prescrit par la grille des usages et des normes de la zone C1-33.

La demande de dérogation mineure vise le lot 3 765 035 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.

QUE cette demande de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 25^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-cinq (2025).

Janey Gauthier
Adjointe à la direction générale et greffière
adjointe